

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les budgets locaux très sollicités

■ **Monnaie sonnante et trébuchante.** A l'heure où l'évaluation est érigée en dogme dans la conduite des politiques publiques, l'absence totale de statistiques globales sur les dépenses communales de sécurité peut étonner. Certes, dans le vaste mouvement de décentralisation engagé depuis les années 80, la sécurité publique, mission régaliennne par excellence, n'a jamais fait l'objet d'un quelconque transfert de compétences. Pourtant, au cours des dernières années, le rôle du maire dans l'animation des politiques locales de prévention et de lutte contre la délinquance s'est renforcé. Cette évolution, désormais entérinée par la loi, trouve une traduction sonnante et trébuchante dans les budgets municipaux.

■ **Enquête inédite.** Dans une enquête inédite, «La Gazette» met en lumière une hausse considérable des moyens financiers que les villes consacrent à la sécurité. Cette inflation budgétaire illustre leur rôle croissant dans la «coproduction de sécurité» ainsi que le poids économique que représentent les polices municipales et la vidéosurveillance urbaine. Toutefois, si cette implication financière ne cesse d'augmenter, la sécurité demeure un poste de dépenses de second plan dans le budget global des municipalités. Qu'elles soient «de droite» ou «de gauche», les villes n'y consacrent en effet que de 2 à 6% de leur budget total. Autre évolution significative: la partici-

pation des autres niveaux de collectivités – départements, régions et établissements publics de coopération intercommunale – dans un domaine jusque-là partagé entre l'Etat et les communes.

■ **Marché de la sécurité privée.** Le poids accru des collectivités dans le financement de la sécurité est également perceptible sur le marché de la sécurité privée. Elles pèsent environ 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires, soit 8% du marché. Cette évolution devrait se poursuivre, l'Etat les incitant de plus en plus à investir dans les dispositifs de sécurité, comme la vidéosurveillance.

■ **Poids de la délinquance.** Cependant, cette participation croissante des collectivités à l'effort de sécurité doit être mise en relation avec la facture de la délinquance. Selon le commandant Jean-Philippe Arlaud, de l'Institut national des hautes études de sécurité, le coût de la délinquance en 2006 pourrait s'élever à 30 milliards d'euros, dont 120 millions supportés directement par les communes pour le vandalisme. La question économique a également rebondi avec les émeutes urbaines de 2005, dont les dégâts ont été évalués à 150 millions d'euros, dont 60 millions pour les seuls bâtiments des collectivités. Une facture salée qui pose aujourd'hui le problème de «l'assurabilité» des communes dites «à risques».

 Retrouvez les compléments du dossier sur www.lagazette.fr

Dossier réalisé par **Hervé Jouanneau**

2% à 6%

C'EST LA PART
QUE LES COLLECTIVITÉS
CONSACRENT
À LA SÉCURITÉ
DANS LEUR BUDGET
GLOBAL.

6

MILLIARDS ENVIRON,
C'EST LE POIDS
QUE REPRÉSENTENT
LES MARCHÉS PUBLICS
DANS LE SECTEUR
DE LA SÉCURITÉ.

150

MILLIONS D'EUROS
DE DÉGÂTS
ONT ÉTÉ OCCASIONNÉS
LORS DES ÉMEUTES
URBAINES
DE NOVEMBRE 2005.



Une contribution en hausse, mais une thématique non prioritaire

Les dépenses en matière de sécurité varient de 2 % à 6 % dans les budgets municipaux.

«**E**valuer le coût d'un policier ou d'un gendarme national, on sait faire. En revanche, il nous est impossible, à ce jour, d'apprécier le poids financier des collectivités locales en matière de sécurité.» Au ministère de l'Intérieur, comme dans les autres administrations centrales, la question reste sans réponse. Pourtant, à la lecture des budgets municipaux, un constat s'impose : la contribution financière des villes à la lutte contre la délinquance ne cesse d'augmenter. Exemple à Nantes, où le budget «sécurité et tranquillité publique» est passé de 9,2 millions d'euros, en 2003, à 11 millions, en 2006, soit une augmentation de 22%. Comme l'observe Pascal Weil, chargé de mission au Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), «cette inflation budgétaire, particulièrement visible dans les villes moyennes et grandes, s'explique en grande partie par l'essor des polices municipales et le fort développement de la vidéosurveillance» (*lire p. 30*).

Arrière-plan. En dépit d'une hausse généralisée sur l'ensemble du territoire, la part des dépenses de sécurité dans le budget total des municipalités reste modeste. Elle se situe «entre 2 % et 6 %», selon les universitaires Tanguy Le Goff et Jacques de Maillard (*lire l'entretien ci-contre*), coauteurs de l'une des rares études existant sur le sujet (1). Une proportion qui place la sécurité à l'arrière-plan des priorités financières votées par les conseils municipaux. Ainsi, à Vichy, sur un bud-



TÉMOIGNAGE Richard Olszewski, maire adjoint de Roubaix, chargé de la sécurité

«Un besoin de financement de plus en plus important»

«**Conséquence directe du désengagement de l'Etat : les villes mobilisent des masses financières de plus en plus importantes pour financer les dispositifs de sécurité, comme la police municipale ou la vidéosurveillance urbaine, dont les coûts sont élevés. Certaines obtiennent d'excellents résultats et contribuent largement à la baisse de la délinquance. Mais les aides apportées par l'Etat, comme le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, restent trop faibles. Ce fonds est une goutte d'eau dans le besoin de financement des collectivités, qui se révèle de plus en plus important. C'est pourquoi je plaide en faveur d'une dotation d'Etat qui récompenserait les "bons élèves" parmi les collectivités impliquées financièrement dans la sécurité publique.**»

get 2007 de 49,89 millions d'euros, 1,76 million a été consacré à la sécurité (soit 3,54%). «Un budget bien dimensionné pour une ville de 26 000 habitants, indique son directeur général des services, Jean-Pierre Bettiga, mais qui n'arrive qu'en huitième position, loin derrière l'environnement, l'action économique et la jeunesse.» Les ordres de grandeur sont similaires dans les grandes villes. A Lyon, en 2006, sur un budget de 519 millions d'euros, 25,6 millions avaient été consacrés aux questions de «sécurité et

tranquillité publique» (soit 4,9%). Une somme élevée mais, là encore, peu comparable aux engagements pris en matière d'éducation ou de culture. Autre exemple, le budget cannois réservé à la sécurité, avec ses 8,99 millions d'euros en dépenses de fonctionnement (soit 4,24% du budget total) et 2,99 millions en investissement (soit 3,81% du budget total) destinés à financer les 167 policiers municipaux et les 35 agents de surveillance de la voie publique, ne figure qu'en dixième position des postes budgétaires de la ville.

Reste que ces chiffres doivent être analysés avec précaution : la sécurité ne revêt en effet pas la même signification d'une ville à l'autre, et son coût se dilue souvent dans le budget global, bon nombre de communes imputant, par exemple, le coût de la vidéosurveillance aux services techniques.

Un marché de 1,5 milliard. Une certitude, cependant : les villes pèsent de plus en plus lourd dans le marché de la sécurité privée. «La demande est forte et l'activité en croissance dans le secteur public», confirme Jean-Luc Lattuca, président du Syndicat national des entreprises de sécurité. La montée en puissance de la vidéosurveillance, le recours croissant aux cabinets de conseil en sécurité urbaine ou aux sociétés de gardiennage font des collectivités un client convoité.

«Le phénomène est récent mais reste difficile à chiffrer», constate Patrick Haas, directeur d'En toute sécurité (2), qui relève que «les marchés publics – Etat, collectivités et établissements publics – représentent environ un tiers du marché de la sécurité globale (18,3 milliards d'euros), soit environ 6 milliards. «A la lecture des contrats passés avec l'Etat, on peut déduire que les collectivités représentent «à la louche» un quart des contrats publics, soit environ 1,5 milliard», estime-t-il. En appliquant le calcul aux différents segments du marché, cela signifierait que le coût de la vidéosurveillance urbaine s'élèverait à 50 millions d'euros et le gardiennage, entre 150 et 200 millions. ■

(1) «Financement de la sécurité dans les villes», «La Revue d'économie financière», n°86, 2006.

(2) Société d'information économique et stratégique dans le domaine de la sécurité.

«L'inflation budgétaire va se poursuivre»

Les dépenses de sécurité engagées par les municipalités ont considérablement augmenté ces dernières années. Quelle est votre analyse ?

Il est vrai qu'en dépit d'un contexte où de fortes contraintes budgétaires pèsent sur les municipalités, on constate une augmentation non négligeable des sommes consacrées à la sécurité. Désormais, dans nombre de moyennes et grandes villes, elles représentent entre 2% et 6% des budgets municipaux, voire davantage dans les villes les plus offensives. Cette évolution n'est pas sans lien avec la priorité accordée à l'enjeu «sécurité» par nombre de candidats devenus maires lors des dernières élections municipales. Elle s'est traduite par la création ou le renforcement des polices municipales (PM). On le voit bien dans les grandes villes où, sur la seule période 2001-2005, les effectifs ont parfois augmenté de plus de 65%, comme à Aix-en-Provence ou Dijon. La forte hausse des budgets tient aussi au développement des dispositifs de vidéosurveillance. Il en existe près de 600 dans les collectivités. Or les coûts d'installation et de fonctionnement de cet

outil sont élevés. Pour autant, malgré cette augmentation, la part consacrée à la sécurité reste relativement faible par rapport à d'autres secteurs d'activité, comme la culture ou le sport, des secteurs qui représentent souvent chacun plus de 10% des budgets des villes.

Faut-il établir une distinction entre villes «de droite» et «de gauche» ?

C'est très difficile car le clivage partisan sur les questions de sécurité s'est fortement estompé. Plusieurs raisons expliquent cette convergence dans les politiques municipales : le tournant idéologique des élites politiques

de gauche qui a «libéré» les maires, la progressive professionnalisation du champ de la sécurité et le rôle, non négligeable, dans cette homogénéisation des politiques assuré par les experts de la sécurité. Une précision toutefois, une étude récente menée sur la base de données Tereko en 2005 a montré que les villes de droite sont plus enclines à s'équiper d'une police municipale, laquelle reste perçue, par certains élus, comme un marqueur partisan. Ainsi, parmi les villes comptant de plus de 10 000 habitants, 85% des communes de droite disposent d'une PM, contre 65% des communes de gauche.

Pensez-vous que cette inflation budgétaire se confirme à l'avenir ?

Très probablement, dans la mesure où les maires peuvent difficilement revenir en arrière et que l'Etat, de plus en plus, délègue des missions aux collectivités. Ce qui se joue aujourd'hui concernant la vidéosurveillance en est un bon révélateur : l'Etat incite les villes à choisir cet outil, tout en espérant garder la main par le biais d'un transfert des images aux services de police et de gendarmerie. C'est ce que l'on peut appeler un «nouvel art de gouverner la sécurité».

(*) Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France.

Les coûts engendrés par l'installation et le fonctionnement d'un dispositif de vidéosurveillance sont élevés.



Jacques de Maillard (à gauche) et Tanguy le Goff, coauteurs d'une étude sur le «Financement de la sécurité dans les villes».

F. CALCAVECHIA

Entre prévention et répression

■ La comparaison du coût de la sécurité et de celui de la prévention est-elle possible ? Pour le sociologue Tanguy le Goff, la distinction est peu pertinente et le chiffrage peu aisé. «Il est difficile d'établir des comparaisons, car on a ici affaire à des catégories qui sont un peu piégées. Où s'arrêtent les actions de prévention sociale ? Comment distinguer clairement prévention et répression ?» Et de prendre en exemple la police municipale, dont la vocation est à la fois préventive et répressive. Toutefois, selon l'universitaire, une tendance forte se dessine : «le poids croissant de la prévention situationnelle, et notamment de la vidéosurveillance. Elle prend le pas, sans s'y substituer, sur les actions visant à agir sur les causes sociales de la délinquance. La sécurité s'institutionnalise donc par création de services spécifiques mais, aussi, se technicise».

Les principaux postes de dépenses

Afin de mettre en place une politique efficace de lutte contre l'insécurité, de plus en plus de villes mobilisent des financements importants qu'elles allouent aux actions de prévention et aux équipements des forces de sécurité.

Parmi les dépenses engagées par les municipalités dans le domaine de la sécurité publique, celles concernant la vidéosurveillance et la police municipale sont, sans aucun doute, les plus significatives. L'observation des lignes budgétaires révèle également un recours croissant au « consulting » ainsi qu'au gardiennage. Tour d'horizon.

VIDÉOSURVEILLANCE Un système onéreux mais très prisé

Alors que le gouvernement affiche son intention de « tripler en deux ans le nombre de caméras sur la voie publique », les villes sont de plus en plus nombreuses à se laisser séduire par les prétendues vertus du téléobjectif. Effectivement, plus de 600 en étaient pourvues à la fin 2006, contre 60 en 1999. Un engouement qui semble s'amplifier en période électorale. Et ce, en dépit du coût très élevé de ce type de dispositifs.

Fonds interministériel. Pour un système simple et une caméra fixe, l'investissement est d'environ 3 000 euros (5 000 euros pour une caméra mobile), auquel il faut ajouter le coût de la transmission, de l'installation, du matériel et du centre de supervision. La facture peut s'alourdir très rapidement. Finalement, « la mise sur pied d'un système comprenant dix caméras s'élève, au bas mot, à 200 000 euros », relève un consultant. Sans compter la maintenance ni le personnel. Autre charge à prendre en compte : l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et celle à la maîtrise d'œuvre à partir d'un diagnostic local. Réalisé par un cabinet d'études en sécurité, le



Alors qu'elles étaient 60 en 1999 à disposer de caméras sur la voie publique, les villes sont aujourd'hui plus de 600 à avoir choisi la vidéosurveillance.

devis s'échelonne de 60 000 euros à 90 000 euros pour une commune de 100 000 habitants.

Au plan local, les communes bénéficient de financements croisés importants : la vidéosurveillance constitue ainsi l'une des priorités du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, créé par la loi du 5 mars 2007 (article 5). Participent également certaines régions et certains départements (*lire aussi p. 32*). Les sommes investies dépendent logiquement de l'étendue du dispositif et de la technologie retenue.

Le réseau de vidéosurveillance (36 caméras) que Reims a inauguré au début du mois de février, a nécessité un investissement de 1,5 million d'euros. Les frais de fonctionnement s'élèveront à 400 000 euros par an. A Strasbourg, où l'on dénombre aujourd'hui 210 caméras, le programme d'investissement engagé en 2002 se chiffre à 5 millions. Par comparaison, la commune de

Contres (3 268 hab., Loir-et-Cher) a déboursé 51 000 euros depuis 2000 pour financer ses 31 caméras. Le contrat de maintenance atteint 3 500 euros par an.

POLICE MUNICIPALE En hausse malgré la disparité des moyens

Plus de 17 000 agents en 2007 contre 5 600 en 1984 : l'essor des polices municipales (PM) se poursuit. Avec, pour conséquence directe, l'augmentation des budgets. En 2004, le ministère de l'Intérieur évaluait à près de 472 millions d'euros le coût total des personnels statutaires de la filière (*), incluant la rémunération des agents et les cotisations des employeurs.

« Des chiffres qu'il faut rehausser d'environ 25 % à 30 %, compte tenu de l'accroissement des effectifs, de la réforme indiciaire pour la catégorie C, de la revalorisation du point d'indice en 2007, ou encore de l'élargissement de la nou-

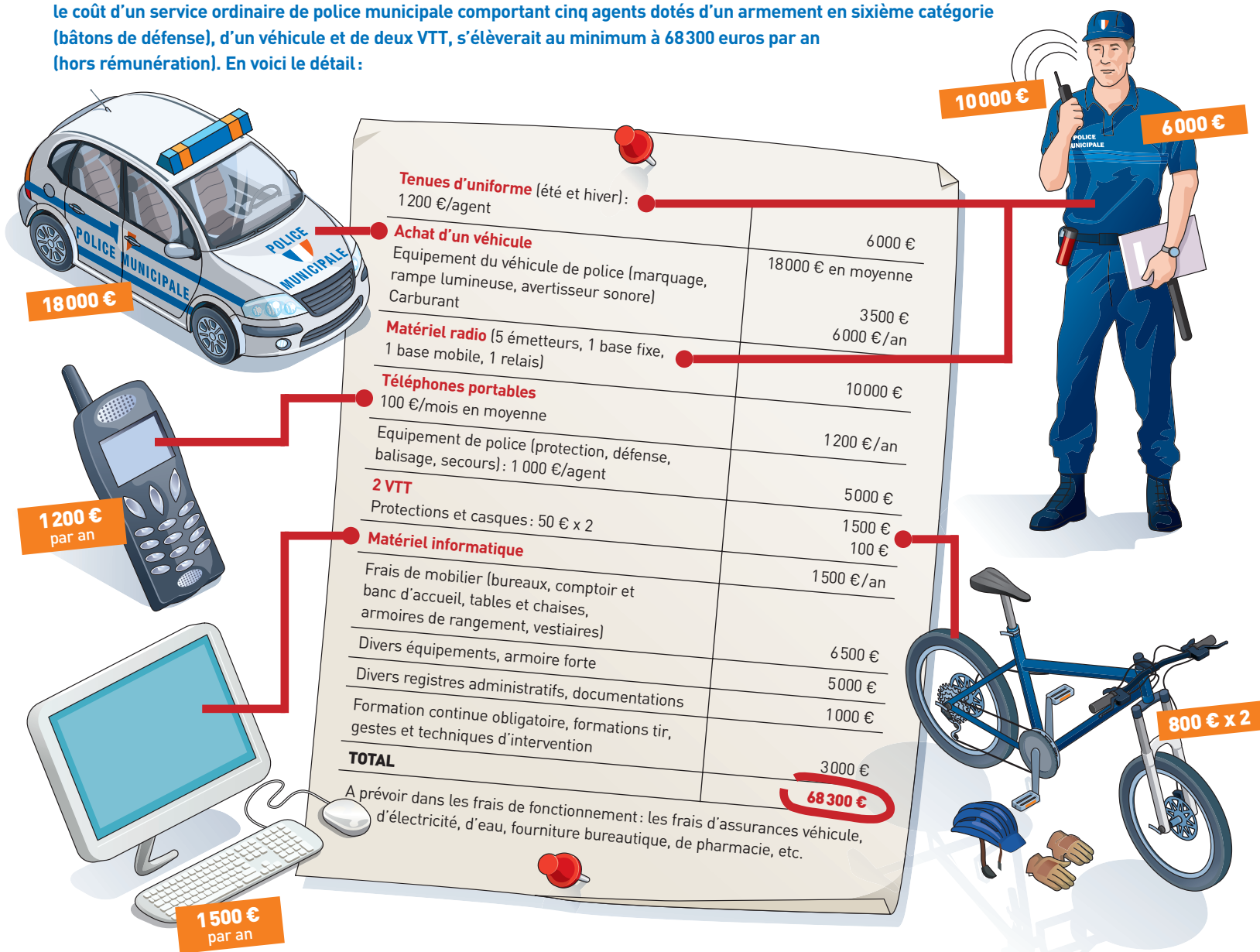
velle bonification indiciaire », assure Franck Denion, chef de service à Montfermeil (Seine-Saint-Denis). On dépasserait alors aisément les 600 millions d'euros. En 2005, selon la base de données économiques des collectivités Tereko, les dépenses des villes de plus de 10 000 habitants dédiées à la police municipale représentaient environ 4 % de leur budget de fonctionnement. Près de trois quarts d'entre elles y consacraient, en moyenne, 23 euros par an et par habitant.

Brigades spécialisées. Mais la disparité des moyens engagés reste forte, à l'image de la grande hétérogénéité des services. Si la création d'un service ordinaire de cinq agents peut être évaluée à 50 000 euros (hors masse salariale, *voir la fiche p. 31*), de nombreuses villes moyennes et grandes ne lésinent pas sur les moyens pour « pallier les carences de l'Etat », comme elles l'affirment. Dans son budget 2008, Cannes prévoit ainsi 8,9 millions d'euros en fonctionnement (dont 7,9 millions de masse salariale) et 2,4 millions en investissement pour ses 165 policiers. Un budget auquel il faut souvent ajouter celui des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), comme à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), où les budgets des 16 ASVP (419 064 euros), des 20 policiers (730 119 euros) et des 22 gardes de l'environnement (762 800 euros) représentent 86 % du budget sécurité (2,2 millions) de la ville.

A signaler également : le développement dans les services des nouvelles technologies, comme les dispositifs de géolocalisation (12 000 euros pour équiper deux véhicules et deux motos), et celui des brigades

Combien coûte un service de police municipale de cinq agents ?

Selon une estimation réalisée par un groupe de chefs de service en formation au CNFPT, en 2007, le coût d'un service ordinaire de police municipale comportant cinq agents dotés d'un armement en sixième catégorie (bâtons de défense), d'un véhicule et de deux VTT, s'élèverait au minimum à 68300 euros par an (hors rémunération). En voici le détail :



spécialisées (VTT, équestre, cynophile, nautique, etc.), financièrement gourmandes.

GARDIENNAGE Un dispositif souple et économique

Le recours aux agents de sécurité privée est une pratique courante dans les collectivités, y compris dans celles disposant d'une police municipale. Les dépenses, variables d'une année sur l'autre, attei-

gnent parfois un niveau important, comme à Paris, où le contrat passé avec les sociétés spécialisées s'élève à 26 millions d'euros par an. A une tout autre échelle, le budget 2008 de Roubaix prévoit 579000 euros pour assurer la sécurité des manifestations et fêtes publiques, mais aussi celle du musée municipal, soit 47% du budget sécurité de la collectivité. «Les villes n'hésitent plus à employer des agents privés, bien moins chers qu'une police muni-

pale et surtout bien plus souples», indique Richard Olszewski, maire adjoint à Roubaix.

CONSEIL Un poids lourd dans le budget de la commune

Diagnostic local de sécurité, audit d'un service de PM..., les villes recourent de plus en plus aux cabinets de conseil pour optimiser leurs dispositifs. Rémunéré à la journée, le «consulting» pèse lourd

dans leur budget, certaines missions pouvant durer plus d'un mois. «Le prix hors taxes d'un jeune consultant est d'environ 600 à 800 euros par jour, celui d'un senior "moyen" entre 1100 et 1300 euros, celui d'un senior confirmé entre 1200 et 1600 euros», confie le directeur d'un cabinet de conseil, selon lequel «le point mort d'un cabinet s'élève à 600 euros par jour facturé». ■

(*) Question écrite n°45453, Assemblée nationale, JO du 26 octobre 2004.

La montée en puissance des financements croisés

Certains départements, régions et intercommunalités ont investi dans une véritable politique de sécurité.

Depuis une dizaine d'années, plusieurs régions et départements ont fait le choix, original, de s'engager dans des actions concrètes de lutte contre l'insécurité. Concernant les conseils régionaux, si bon nombre d'entre eux prennent déjà part au financement de dispositifs de sécurité, comme la vidéosurveillance dans les transports, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et Ile-de-France demeurent, à ce jour, les seules à piloter une véritable politique régionale de sécurité.

Soutien régional. «La région n'ayant pas de compétence dans ce domaine, son positionnement ne va pas forcément de soi», admet Joël Canapa, vice-président de Paca, délégué à la solidarité, la prévention et la sécurité. «Nous avons donc orienté notre intervention à partir de nos prérogatives et inscrit notre démarche au sein des politiques publiques existantes, en re-



Les 14 communes membres de la communauté de communes de Roissy Porte de France disposent d'une police équipée de matériels performants.

cherchant systématiquement un cadre contractuel», poursuit-il. Ainsi, plus de 13,6 millions d'euros ont été débloqués par la région en 2007 pour accompagner les actions de prévention des communes ou intercommunalités (médiateurs dans les transports, prévention de la récidive, accès au droit, lutte contre les violences dans le sport...) et sceller des partenariats avec le ministère de la Justice.

De son côté, l'Ile-de-France engagera 42,5 millions d'euros sur l'an-

née pour financer notamment la création et la rénovation des équipements de la police et de la gendarmerie nationales (10 millions), la sécurisation des lycées (5 millions) ou la sécurité dans les transports en commun (10 millions). En outre, la région s'est mobilisée pour aider les quartiers franciliens théâtre de violences urbaines: en novembre 2007, après le regain de tension qui a suivi les émeutes à Villiers-le-Bel, une aide de 320 250 euros a été octroyée à 404 personnes pour

17%

C'EST LA PART DE LA CONTRIBUTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE DANS LA VIDÉOPROTECTION URBAINE.

la dégradation de leur véhicule, de même qu'une avance de 18 millions d'euros à 31 communes pour la remise en état des équipements.

A l'échelle départementale, la palme revient au Val-d'Oise: depuis la signature avec l'Etat, en 1999, d'un accord-cadre sur la sécurité, le Val-d'Oise est devenu un financeur de premier plan pour les actions communales de prévention-sécurité. Le budget 2008 prévoit 5,68 millions d'euros pour soutenir les communes dans la lutte anti-tags, la création et le renforcement des PM ou la mise en place de systèmes de vidéosurveillance.

Aide décisive. Dans certaines villes, comme Argenteuil, l'aide départementale peut s'avérer décisive: une enveloppe de 700 000 euros a été votée pour couvrir le coût du système de vidéosurveillance (1,5 million). Même démarche dans les Hauts-de-Seine, où la contribution départementale représente, en moyenne, près de 17% (488 124 euros) de la «vidéoprotection urbaine», près de 21% (740 372 euros) des acquisitions de véhicules et aménagements locaux des polices municipales et plus de 43% du budget dédié à la maîtrise d'ouvrage des projets de construction de commissariats. Au total, le budget «prévention-sécurité» du département s'élevait, en 2007, à 48,2 millions. ■

L'intercommunalité, une aubaine

Composée de huit communes rassemblant 105 000 habitants, la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (Cavam, Val-d'Oise) est à ce jour la seule intercommunalité à s'être équipée d'un système de vidéosurveillance. Un dispositif ambitieux – six caméras et un centre de supervision – pour un coût de 8 millions d'euros en investissement (dont 30% à la charge du département) et 600 000 euros en fonctionnement, répartis entre les communes membres. «Aucune d'entre elles n'aurait eu les moyens de supporter un tel coût», souligne Patrice Girot, directeur général des services. La Cavam a également opté pour une police intercommunale, dont le budget

annuel s'élève à 275 000 euros et la masse salariale à 2,8 millions (100 des 150 agents de la Cavam sont issus de la filière «sécurité»), répercutée ici aussi sur les communes membres. «La mutualisation a permis d'économiser de 20 à 24% sur certaines prestations», précise son directeur, Dominique Guilloux. Même satisfaction à la police intercommunale de la communauté de communes de Roissy Porte de France (14 communes, 44 000 hab.). Première du genre, elle compte aujourd'hui 43 agents et dispose de 6 véhicules avec géolocalisation, 3 VTT et 3 motos, couvrant 94 000 hectares. Budget (hors salaires) prévu en 2008: 360 000 euros.

Délinquance: une facture amère pour les collectivités

Le coût moyen annuel du vandalisme pour les communes s'élèverait à 2 euros par habitant.

A combien se chiffre le coût de la délinquance dans nos villes? Telle est la question à laquelle le commandant de police Jean-Philippe Arlaud, actuellement chargé de mission à l'Institut national des hautes études de sécurité, s'est efforcé de répondre dans un ouvrage très médiatisé et publié en 2007 (*). Additionnant les préjudices et les dommages causés par les délits routiers, les agressions, les homicides, les contrefaçons, les vols ou la fraude, cet ancien de la sous-direction des affaires économiques et financières, avançait le chiffre de 20 milliards d'euros en 2001, soit plus de 300 euros par habitant.

Comptabilité imprécise. Aujourd'hui, estime-t-il, «si l'on tient compte de la minoration des préjudices subis, du chiffre noir concernant les dégradations de biens privés et de l'augmentation récente de la délinquance économique, le coût réel de la délinquance en 2006 se situe plutôt entre 25 et 30 milliards d'euros». Un ordre de grandeur qui reste, toutefois, invérifiable, l'auteur s'appuyant sur des données anciennes et des calculs approximatifs. Evoquant le coût direct pour les communes, Jean-Philippe Arlaud considère que le coût moyen des actes de vandalisme atteint environ 120 millions en 2006, soit 2 euros par habitant et par an.

«Dans les communes, les cibles privilégiées des vandales sont les bâtiments publics et privés, et les équipements urbains (éclairage, armoires électriques, panneaux de signalisation)», indique-t-il, soulignant «qu'un grand nombre de villes n'ont pas de comptabilité pour

Le coût de la lutte anti-tags

(Chiffres pour l'année 2007)	Nombre d'habitants	Coût de la lutte anti-tags	Coût par habitant
Lyon (Rhône)	473 657	341 072 €	0,72 €
Vichy (Allier)	26 732	32 932 €	1,23 €
Lille (Nord)	224 900	600 000 €	2,66 €
Antibes (Alpes-Maritimes)	72 300	250 000 €	3,45 €
Montpellier (Hérault)	244 300	1 000 000 €	4,09 €
Dunkerque (Nord)	69 500	290 000 €	4,17 €
Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)	141 200	629 607 €	4,45 €

60

MILLIONS D'EUROS, DE DÉGÂTS SUBIS PAR LES BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS APRÈS LES ÉMEUTES DE NOVEMBRE 2005.

les préjudices qu'elles subissent, se contentant de réparer au coup par coup». En outre, observe la sociologue Nicole Chambron, «les dépenses des services techniques, comme souvent celles des bailleurs, ne distinguent pas les réparations dues à l'usure ou à la vétusté et celles dues

à la malveillance». Difficile, donc, d'évaluer la facture. Seule certitude, cependant: les tags constituent le préjudice le plus important. Au point que certaines communes n'hésitent plus à créer un service dédié à les effacer, à l'instar de la cellule anti-tags d'Antibes, pour laquelle la ville débourse 250 000 euros par an (lire le tableau ci-contre).

Primes en hausse de 30%. La question du coût de l'insécurité a toutefois ressurgi à la suite des émeutes urbaines de novembre 2005, dont les dégâts, exceptionnels, ont été évalués à 150 millions d'euros, dont 60 millions pour les seuls bâtiments des collectivités. Ont ainsi été recensés, parmi les dégradations les plus importantes au cours des trois semaines de violences: 24 bus endommagés à Trappes (Yvelines) pour un montant de 3,4 millions d'euros, un gymnase à Massy (Essonne) pour 1,9 million ou des ateliers municipaux à Sélestat (Bas-Rhin) pour 1,8 million.

Au casse-tête du financement de la reconstruction, onéreuse, les villes de banlieue se heurtent en outre à l'augmentation des tarifs d'assurance. «A Clichy-sous-Bois, les primes ont augmenté de 30% et la franchise en cas de sinistre a été portée à 2 millions», rappelait, le 17 janvier, la députée Delphine Batho, lors de l'examen, à l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi ouvrant de nouveaux droits pour les victimes. Et de proposer la création d'un fonds d'indemnisation des risques territoriaux d'exception. L'amendement a été rejeté. ■

[*] «Délinquance et insécurité: combien ça vous coûte?», Publibook, 2007.

Assurance: les villes au point mort

Plus de deux ans après la «crise des banlieues», aucune solution n'a été trouvée pour améliorer l'assurabilité des communes dites «à risques». En novembre 2005, la Smacl, principal assureur des collectivités, avait demandé l'application de la loi du 7 janvier 1983 qui prévoit la responsabilité automatique de l'Etat pour des dommages tels que les violences urbaines. En vain. Des recours contre l'Etat restent en suspens. Récemment, les assureurs de la FFSA et de la Gema (dont fait partie la Smacl) sont montés au créneau pour demander une révision de la loi de 1983. «Une limitation trop importante de la responsabilité de l'Etat renforcerait d'autant celle des collectivités, indiquent-ils, augmentant de facto le coût du transfert du risque aux assureurs et pouvant même aboutir à des situations d'impossibilité d'assurer.»